



COMITE SYNDICAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2017 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaients présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Michel THEYS.	
CC Entre Beauce et Perche	Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN.	Laurent MENARD, Eric BRULE.
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Jacky DESILES, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Alain EDMOND, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETEERTRE, Bertrand ARBOGAST.	Aline SOLLET, Emeric GOURDET.
CC du Perche	Eric GIRONDEAU, Jean-Marie HARDY, Bruno GERVAIS.	Nicole LAURENT.
Communes	Brigitte PISTRE (Frazé), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup)	

Elisabeth BEAUDOUX, communauté de communes du Grand Châteaudun

Etaients absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Alain GARNIER, Bernard GUILLAUMIN, Luc BOUTFOL.
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Cyril LUCAS, Jean FERRER, Franck PELLETIER, Marie-Paule DOS REIS, Marc ENAUX, Thibaud GUILLOU, Mireille REVERSE, Brigitte DEROIN, Stanislas CHARNY, Patrick RIVIERRE, Pierre FETTER.
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marie DEVIMEUX, Bernard SOLLET, Christian GRIVEAU, Philippe VIGIER, Didier LEBRAY, Dominique PRIEUR, Jean-Pierre SAILLARD.
CC du Perche	Sébastien VIVIEN, Ludovic RAYMOND, Yanick FRAPSAUCE, Jean-Claude VALLEE, Pierre BOUDET.
Communes	Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche), Laurent DESCOTTES (Mignières), Josette BRILLAND (Thiron-Gardais), Vincent DOLLEANS (Chassant).

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Bérengère MONVOISIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il sera possible de procéder aux votes des délibérations.

Il demande aux délégués leur accord pour ajouter une délibération supplémentaire en dernier point à l'ordre du jour. Elle est de nature comptable et porte sur la durée d'amortissement des subventions d'équipement.

Les délégués étant tous favorables, la délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

➤ **CS 2017-27 Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2017**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 03 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2017-28 Demande de renouvellement de la DIG actuelle**

Afin de mettre en œuvre les travaux programmés au contrat territorial du Loir amont 2013-2017, en fin d'année 2012, le SMAR Loir 28 a déposé une demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur les 60 communes concernées (bassins versants du Loir et de ses affluents).

Ainsi, les travaux réalisés depuis 2014, sont autorisés par l'arrêté préfectoral n°2013203-0001 du 22 juillet 2013 pour une durée de 5 ans. Il prend fin le 21 juillet 2018.

En 2016, le contrat territorial actuel, a quant à lui été prolongé, d'une année supplémentaire pour prendre en compte le retard pris sur l'année 2013 (absence de travaux). Il s'étend dorénavant sur la période 2013-2018 soit sur une durée un peu plus longue que l'arrêté préfectoral.

Dans ce contexte, afin de pouvoir réaliser une année complète de travaux sur l'année 2018 et pouvoir finaliser les travaux en cours sur le 1er semestre 2019 (année de transition entre le contrat actuel et le futur contrat), il est demandé aux délégués d'autoriser le Président à solliciter le renouvellement de la DIG actuelle auprès des services en charge de la police de l'eau de la DDT 28.

Les délégués approuvent la demande de renouvellement de la DIG et autorisent le Président à déposer le dossier de demande de renouvellement et tous les documents s'y rapportant.

➤ **CS 2017-29 Engagement des procédures de passation des marchés publics pour les travaux à venir**

Les délégués autorisent le Président à lancer les procédures de passation des marchés publics suivants :

- Marché de service de « Restauration de la végétation des berges (ripisylve) du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir » - accord cadre à bons de commande passé en procédure formalisée – appel d'offre ouvert d'un montant > à 209 000 € HT – 1 an – renouvelable 3 fois.
- Marché de service de « Curage des vallées agricoles sur bassin du Loir en Eure-et-Loir – accord cadre à bons de commande passé en procédure adapté < à 90 000 € HT – 1 an – renouvelable 3 fois.
- Marché de travaux de « Restauration du lit mineur du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir » - accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée < 5 225 000 € HT – 1 an – renouvelable 3 fois.
- Marché de prestations intellectuelles « Etude de restauration de la continuité écologique sur le bassin du Loir en Eure-et-Loir » - accord cadre à bons de commande ou marché simple passé en procédure adaptée < 209 000 € HT.

- Marché de fournitures et services pour la conception et la réalisation des panneaux de communication pour la valorisation des travaux de restauration de la continuité écologique réalisés à Romilly < à 90 000 € HT.

Le Président est également autorisé à signer et notifier les marchés susmentionnés ainsi que tous les documents s'y rapportant, élaborer et signer toutes les demandes de subventions afférentes à ces marchés.

➤ **CS 2017-30 Avenant pour les travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre**

Les travaux ont débuté le 11 juillet 2017. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise au vu des imprévus suivants :

- Présence d'un remblai sur le tracé du futur lit de l'Aigre (volume supplémentaire de terre à terrasser soit 7 896 € HT),
- Plusieurs quantités ont été sous-évaluées par le maître d'œuvre : nombre d'arbres à abattre (6 071,94 € HT), remblais nécessaires pour combler le bief (5 168 € HT), surface à débroussailler (3 440 € HT),
- Dégradation des conditions météorologiques, retardant le chantier et obligeant la location des plaques de roulage 4 semaines supplémentaires (11 260 € HT).

Au vu de la complexité des travaux programmés et des fortes contraintes de sol (humidité et portance), des éventuels imprévus avaient déjà été anticipés. Ainsi, un montant global de 462 000 € TTC a été inscrit au BP 2017, non modifié par la décision modificative n°1.

En parallèle, des économies ont été trouvées sur certains postes du marché (plantations, géotextile, souches, etc.). Cependant, il n'est pas possible de rester au prix initial du marché de 426 618,56 € TTC.

Les demandes de subvention faites auprès des partenaires financiers du syndicat ont été présentées avec 5 % d'imprévus et sur la base de l'offre reçue la plus coûteuse. L'avenant proposé rentrera donc dans l'enveloppe financée.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé aux délégués d'autoriser le Président à signer un avenant avec l'entreprise LAFOSSE ET FILS afin de pouvoir réaliser les travaux conformément au projet dans la limite des 462 000 € TTC budgétés. Ainsi l'avenant autorisé ne pourra pas dépasser la somme de 35 381,44 € TTC soit une hausse de 8,3 %.

Le Président est autorisé à :

- à conclure un avenant dans la limite des crédits inscrits au BP 2017 pour un montant total de travaux n'excédant pas 462 000 € TTC. Le montant autorisé de l'avenant n'excèdera pas 35 381,44 € TTC.
- à signer et notifier cet avenant à la société LAFOSSE ET FILS ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le principe que cet avenant sera sans incidence financière sur le BP 2017 est acté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2017-31 Demande de subventions 2018 pour la cellule d'animation du syndicat**

Comme tous les ans, à cette époque, il est nécessaire de délibérer pour solliciter les subventions des postes des agents du syndicat.

Le Président est autorisé :

- à solliciter les subventions de fonctionnement auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2018 pour le financement de la cellule d'animation.

- à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs susmentionnés comprenant notamment le plan de financement de la cellule d'animation. Les taux de subvention sollicités sont conformes aux dispositifs d'aides en vigueur de chaque partenaire financier. Les demandes de subventions portent sur les salaires et charges ainsi qu'un forfait de fonctionnement établi pour chaque poste.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2017-32 Indemnité 2017 du trésorier payeur**

Le taux d'indemnité alloué au comptable public est débattu. Le montant de l'indemnité s'élève 369,03 € brut pour un taux de 100 %.

Les délégués sont invités à voter. 10 délégués votent pour un taux d'indemnité de 80 % et 26 délégués pour l'attribution du taux de 100%.

Au vu du résultat des votes un taux de 100 % est retenu.

➤ **CS 2017-33 Achat d'un second véhicule à moteur**

Les délégués approuvent l'achat d'un véhicule utilitaire neuf ou d'occasion en fonction des opportunités tarifaires doté de 5 places assises et autorisent le Président à lancer les procédures de mise en concurrence pour l'acquisition de ce véhicule à moteur et à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est préférable que les agents utilisent un véhicule de service plutôt que leurs véhicules personnels pour leur déplacement.

Il sera nécessaire de privilégier l'achat d'un véhicule à essence au vu des récentes décisions prises par l'Etat sur les véhicules diesel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2017-34 Autorisation d'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements avant le vote du BP 2018**

Il est décidé de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2018 aux chapitres suivants :

- 20 000 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : cette somme permettra notamment d'engager des dépenses en matière d'études,
- 50 000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » : cette somme permettra notamment d'acheter un second véhicule à moteur et d'engager des dépenses pour la mise en place de panneaux de communications à Romilly-sur-Aigre.

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces ouvertures de crédits.

Il est précisé que bien que les crédits soient ouverts, les sommes susmentionnées ne seront pas obligatoirement dépensées.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2017-35 Autorisation de cession du matériel informatique du syndicat**

Le coût de revente d'un ordinateur est d'environ 75 € : soit au maximum 20 % de son prix d'achat, la dépréciation de ce type de matériel étant rapide.

Les élus intéressés doivent se faire connaître. Aujourd'hui les agents ne sont pas intéressés par le rachat de leurs ordinateurs.

Les délégués décident de laisser toute la latitude au Président de choisir du devenir des ordinateurs en fonction des demandes qui lui seront formulées.

Ils autorisent le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces cessions (conventions, certificats administratifs, documents comptables).

Il faudra veiller à purger les ordinateurs de tous les documents avant leur cession.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2017-36 Durée d'amortissement des subventions d'équipements**

Le SMAR Loir 28 réalise des travaux inscrits au budget primitif en tant qu'opérations pour compte de tiers puisque réalisés sous le couvert d'une déclaration d'intérêt général.

Le syndicat bénéficie de subventions de ses partenaires pour le financement de ces travaux et que le reste à charge est considéré comptablement comme une subvention d'équipement versée par le syndicat inscrite au compte 204x2, qu'il est nécessaire d'amortir.

La présente décision complète la délibération n°2014-39 du 10 décembre 2014 sans apporter de modifications aux durées d'amortissement déjà échues.

Les durées d'amortissement proposées doivent être cohérentes avec la durée de vie, la durabilité des travaux.

Les durées d'amortissement validées par les délégués sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE d'AMORTISSEMENT ACTUELLE	NOUVELLE DURÉE D'AMORTISSEMENT PROPOSÉE
Subventions d'équipements versées pour les opérations pour compte de tiers		
Travaux de restauration des cours d'eau (lit mineur, continuité écologique, etc.)	Pas de délibération Avant 2015, durée d'amortissement de 15 ans	30 ans
Travaux de plantations d'arbres et arbustes		30 ans
Aménagement d'abreuvoirs (descentes empierrées et pompe à nez)		15 ans

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS

➤ **Etat d'avancement de la révision des statuts du syndicat**

Une réunion de travail s'est tenue le 20 septembre avec les services de la Préfecture. Les modalités de révision ont été définies ainsi que les délibérations à prendre. Le syndicat va écrire à l'ensemble de ses adhérents pour indiquer la démarche à engager.

➤ **Démarrage de la campagne de la restauration de la ripisylve de la Thironne**

Lorsque des peupliers sont coupés, le syndicat cherche des débouchés pour les grumes pour les riverains. Ils sont ainsi mis en relation avec des marchands de bois afin que la revente du bois compense leur reste à charge de 10 % du montant des travaux. En l'espèce, sur Thiron-Gardais, les grumes ont été rachetées à 27 € HT du m³ par le marchand de bois.

Par contre les têtes de peuplier n'intéressent personne même pour les donner gratuitement pour du bois énergie. L'offre est supérieure à la demande.

Pour faire du bois énergie il ne faut pas de feuilles.

L'entreprise Environnement 41 est de mieux en mieux équipée : pince sur tracteur, pelle à chenille caoutchouc.

Il est demandé s'il est précisé dans les conventions que le riverain doit par la suite reprendre à sa charge l'entretien. Pour mémoire, le code de l'environnement donne règlementairement l'obligation d'entretien au propriétaire riverain.

Avec l'arrivée de Bérengère MONVOISIN, la nouvelle technicienne de rivières, le syndicat sera en capacité de réaliser un suivi de l'état de la rivière 2 ans / 3 ans après les travaux et du conseil aux riverains. Aujourd'hui ce suivi était impossible car l'équipe technique consacre son temps à l'organisation de nouvelles campagnes de travaux.

Les cours d'eau étaient en très mauvais états car il y a encore des restes de la tempête de 1999 et ils sont délaissés par les riverains.

Pour qu'un entretien régulier soit réalisé, la piste de proposer des contrats groupés aux riverains comme pour la vidange des fosses d'assainissement autonome pourrait être envisagée.

➤ **Avancement des travaux à Romilly-sur-Aigre**

Cf. présentation jointe au présent compte-rendu.

➤ **Avancement des travaux à la Ferté-Villeneuil**

Cf. présentation jointe au présent compte-rendu.

Mme Beaudoux est prête à faire visiter le site aux élus qui le souhaitent. La végétation va repousser très vite.

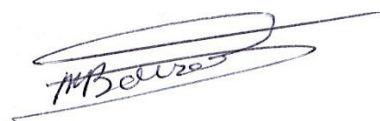
QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée

La séance est levée à 19 H 45

Fait à Bonneval, le 25 octobre 2017

Michel BOISARD



SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR

Président du SMAR Loir 28